



FORMATION
@DISTANCE &
PRÉSENTIEL

Durée
1 jour (7h)

Tarif
490 € HT

Effectif
8 participants

Intervenants
Evariste Ginguay

Dates
4 février 2027 @ DISTANCE
13 octobre @ GHS

Horaires
9H30 - 13H et 14H - 17H30

N° d'agrément
11753874875

GESTION DU CSE DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS (HORS CCNEAC)

NOUVEAU

AVEZ VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

- ✓ Vous souhaitez identifier les moyens dont dispose le CSE
- ✓ Connaître les attributions du CSE dans les structures de moins de 50 salariés
- ✓ Faire face à l'exercice du droit d'alerte par le CSE

OBJECTIFS

- ✓ Maîtriser les attributions du CSE
- ✓ Assurer la fonction de président du CSE dans une structure de moins de 50 salariés
- ✓ Organiser et animer les réunions du CSE

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Formation alternant apports réglementaires, éléments techniques et cas pratiques

PRÉREQUIS

- ✓ Aucun
- ✓ Attention : cette formation concerne toutes les CCN sauf la CCNEAC (nous consulter)

PUBLIC

- ✓ Dirigeants
- ✓ DRH – RRH - juriste
- ✓ Toute personne en charge d'assister la direction dans les réunions du CSE

PLAN DE FORMATION

Identifier les moyens dont dispose le CSE

- ✓ Le crédit d'heures de délégation : quel volume d'heures de délégation ? Quelle utilisation des heures de délégation ? Rémunération lors de l'exercice des fonctions par les élus ; le local aménagé
- ✓ Les relations avec les salariés
- ✓ Formation santé, sécurité et conditions de travail : objet, durée, demande, dépenses de formation

Réunir le CSE

- ✓ Périodicité des réunions
- ✓ Participants à la réunion
- ✓ Déroulement de la réunion
- ✓ Tenue d'un registre

Déterminer les attributions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

- ✓ Remise de demandes écrites
- ✓ Informations et consultations périodiques : synthèse des informations, des consultations périodiques
- ✓ Informations et consultations ponctuelles concernant ou pas la santé, la sécurité ou les conditions de travail

Faire face à l'exercice du droit d'alerte par le CSE

- ✓ Alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes
- ✓ Alerte en cas de danger grave et imminent
- ✓ Alerte en cas de risque grave sur la santé publique ou l'environnement : articulation avec le dispositif « général » de lanceur d'alerte ; auteur de l'alerte ; formalisation de l'alerte ; suites données par l'employeur : information du CSE ; protection du travailleur.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Pendant la formation : Quizz, QCM pour valider la bonne compréhension des points abordés ;
- Après la formation : évaluation à chaud.

Pour accéder au catalogue,
scannez ce QR code



4, rue d'Enghien
75010 Paris
T 01 53 34 25 25
M formation@ghs.fr
www.ghs.fr

- Remise d'un support écrit
- GHS s'engage à vous faire travailler sur des cas pratiques et répondre à des questions concrètes
- Évaluation par QCM